



Beauvoir-sur-Mer, le 2 juillet 2021

BORDEREAU DE TRANSMISSION
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 29 JUIN 2021

Vous trouverez **pour votre information et/ou pour y donner suite**, les délibérations validées et tamponnées (en format .pdf) :

| |
|---|
| EAU – Attribution du marché « Evaluation des outils contractuels 2015-2021 du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf - Elaboration de la stratégie territoriale et d'un programme pluriannuel d'actions 2023-2028 » |
|---|

| |
|--|
| EAU – Convention de partenariat avec IFREMER dans le cadre du projet LIFE Révers'Eau |
|--|

| |
|---|
| EAU – Demande de subventions pour la communication (SAGE) |
|---|

| |
|---|
| RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste contractuel lié à un accroissement temporaire d'activités |
|---|

La Directrice,

Mickaëlle ROUSSELEAU

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

L'ensemble des délibérations a été affiché le 1^{er} juillet 2021

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

SEANCE DU 29 JUIN 2021

Date de convocation : 23 juin 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération n°2021_D018_EAU**

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 29 juin à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 23 juin 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er}), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}), M. BATARD Yves (4^{ème})
- Délégués : M. CHARRIER Miguel, M. DENIS Pascal suppléé par Mme LAUNAY Véronique, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARIAS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :

- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

ABSENTS / EXCUSES :

- M. De BONNAFOS Patrice, Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. FERRER Jean-Bernard, M. GABORIT Fabien, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau),

ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : M. CAUDAL Claude

| Nombre de délégués | | | | |
|---------------------------|----------|---------|---------------------|---------|
| En exercice | Présents | Absents | Ayant donné pouvoir | Votants |
| 22 | 11 | 10 | 1 | 12 |

| | |
|-----------------------|--|
| <u>OBJET :</u> | EAU – Attribution du marché « Evaluation des outils contractuels 2015-2021 du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf - Elaboration de la stratégie territoriale et d'un programme pluriannuel d'actions 2023-2028 » |
|-----------------------|--|

Monsieur le Président expose :

Les contrats de mis en œuvre du SAGE Marais breton/Baie de Bourgneuf (Contrat territorial-CT, Contrat Régional de Bassin Versant) arrivent à échéance fin 2021 et l'Agence de l'Eau demande que le bilan évaluatif soit conduit dès 2021 par la structure porteuse de ces outils contractuels, le SMBB.

Par délibération n°2021_D007_EAU du 9 février 2021, le comité syndical a décidé de lancer un appel d'offres. Cette étude se décompose en 4 phases avec un objectif de définir la stratégie fin 2021 puis le programme d'actions en 2022, pour un démarrage du nouveau Contrat Eau début 2023.

Ces phases sont :

TRANCHE FERME

1. évaluer les contrats déployés entre 2015 et 2021 sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf,
2. actualiser le diagnostic territorial,
3. élaborer la stratégie territoriale sur 6 ans,

TRANCHE OPTIONNELLE

4. définir le programme pluriannuel d'actions du futur Contrat Eau 2023-2028.

Après un 1^{er} appel d'offres déclaré infructueux, une nouvelle consultation a été lancée avec sa mise en ligne sur la plateforme marches-securises.fr du 25 mai au 17 juin 2021 et une publicité dans le BOAMP. Le dossier de consultation des entreprises a fait l'objet de 9 retraits électroniques.

A l'issue de la consultation, une seule offre a été déposée par le bureau d'études SCE, basé à Nantes (44). L'analyse de cette offre a été présentée au Bureau syndical réuni le 21 juin. Il estime qu'il n'y a pas eu défaut de concurrence et a demandé de solliciter le prestataire pour une phase de négociation avec des compléments techniques et financiers.

Le montant de leur offre revue, s'élève pour la tranche ferme à 109 966,62 € TTC et pour la tranche optionnelle de 86 427 € TTC à 108 070,20 € TTC selon le linéaire prospecté.

Il est proposé d'attribuer le marché à SCE et d'engager à ce stade la tranche ferme pour une finalisation prévue en janvier 2022.

Le SMBB a reçu la notification de l'Agence de l'eau datée du 16 juin 2021 pour une subvention de 80% pour la tranche ferme, un complément pourra être demandé pour la tranche optionnelle dès l'automne 2021. Enfin, il est rappelé que 100 k€ sont d'ores et déjà inscrits au budget primitif de cette année approuvé par délibération du 9 février 2021.

Le Comité syndical,

Vu la délibération 2021_D007_EAU du SMBB du 6 février 2021 relatif au lancement de l'appel d'offres « Evaluation des outils contractuels 2015-2021 du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf - Elaboration de la stratégie territoriale et d'un programme pluriannuel d'actions » ;

Vu le rapport d'analyses des offres ;

Vu la délibération 2021_D001_FIN du SMBB du 9 février 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021 ;

Vu l'accord de subvention de l'Agence de l'eau datée du 16 juin 2021 portant sur l'évaluation du Contrat territorial ;

Considérant que la consultation a été suffisante sans défaut de mise en concurrence, et que la proposition technique et financière est satisfaisante et répond aux exigences du cahier des charges ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide d'attribuer ledit marché à la société SCE ;
- Décide d'engager la tranche ferme auprès de SCE pour un montant de 109 966,62 € TTC ;
- Demande au Président de solliciter l'Agence de l'eau pour obtenir les subventions pressenties ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 29 JUIN 2021

Date de convocation : 23 juin 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération n°2021_D019_EAU

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 29 juin à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 23 juin 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er}), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}), M. BATARD Yves (4^{ème})
- Délégués : M. CHARRIER Miguel, M. DENIS Pascal suppléé par Mme LAUNAY Véronique, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARRAIS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :

- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

ABSENTS / EXCUSES :

- M. De BONNAFOS Patrice, Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. FERRER Jean-Bernard, M. GABORIT Fabien, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau),

ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : M. CAUDAL Claude

| Nombre de délégués | | | | |
|---------------------------|----------|---------|---------------------|---------|
| En exercice | Présents | Absents | Ayant donné pouvoir | Votants |
| 22 | 11 | 10 | 1 | 12 |

| | |
|-----------------------|---|
| <u>OBJET :</u> | EAU – Convention de partenariat avec IFREMER dans le cadre du projet LIFE Révers'Eau |
|-----------------------|---|

Monsieur le Président expose :

Depuis début 2021, le SMBB est engagé par délibération n°2021_D006_EAU du 9 février 2021 dans le projet européen LIFE Révers'Eau avec la mise en œuvre de l'action C3 qui vise à développer une synergie terre/mer pour la reconquête de la qualité de l'eau de la baie de Bourgneuf et de ses bassins versants littoraux. Dans ce cadre, il est prévu de réaliser des prélèvements et des analyses physico-chimiques et bactériologiques aux exutoires des étiers et réseaux d'eau pluviale se déversant dans la baie.

Pour gagner en réactivité sur les pollutions bactériologiques détectées, le SMBB a la possibilité de disposer d'un droit d'accès à la station d'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), située à Bouin (85) avec une mise à disposition gracieusement de son matériel de laboratoire (étuve, réfrigérateur). Ainsi, la chargée de mission du SMBB pourra réaliser directement les analyses bactériologiques des échantillons qu'elle aura prélevés et donc une lecture rapide des résultats dès le lendemain. Elle bénéficiera également de l'expérience d'IFREMER.

En échanges, il est prévu que « l'IFREMER pourra avoir accès à l'ensemble des résultats obtenus à partir des travaux réalisés par le Chargé de mission du SMBB dans le cadre de cet accueil (ci-après les « Résultats »). L'IFREMER pourra utiliser les Résultats dans le cadre de ses travaux de recherche interne ; et pour des publications scientifiques intégrant pour partie les Résultats ».

Un projet de convention de partenariat « Contribution de l'IFREMER aux recherches du SMBB... » est présenté au Comité syndical. Elle est prévue pour un an, reconductible tacitement le temps du projet.

Il est donc proposé d'engager ce partenariat avec IFREMER avec la signature de cette convention.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2021_D006_EAU du 9 février 2021 portant sur l'engagement du SMBB dans le projet LIFE Révers'Eau LIFE19 IPE/FR/000007 avec la signature de la convention de coopération avec le Conseil régional des Pays de la Loire ;

Vu le projet de convention « Contribution de l'IFREMER aux recherches du SMBB » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide le partenariat avec l'IFREMER ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de « Contribution de l'IFREMER aux recherches du SMBB... » et tout autre document lié à cette décision ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 29 JUIN 2021
 Date de convocation : 23 juin 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
 DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération n°2021_D020_EAU

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 29 juin à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 23 juin 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er}), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}), M. BATARD Yves (4^{ème})
- Délégués : M. CHARRIER Miguel, M. DENIS Pascal suppléé par Mme LAUNAY Véronique, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :

- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

ABSENTS / EXCUSES :

- M. De BONNAFOS Patrice, Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. FERRER Jean-Bernard, M. GABORIT Fabien, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau),

ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : M. CAUDAL Claude

| Nombre de délégués | | | | |
|---------------------------|----------|---------|---------------------|---------|
| En exercice | Présents | Absents | Ayant donné pouvoir | Votants |
| 22 | 11 | 10 | 1 | 12 |

OBJET : EAU – Demande de subventions pour la communication (SAGE)

Monsieur le Président expose :

Le SMBB a la possibilité de disposer de subventions dans le cadre d'actions de communication liée à l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il rappelle qu'une enveloppe est inscrite dans le Contrat Régional de Bassin Versant (montant de dépenses éligibles 12 k€), et pour en bénéficier, il faut déposer une demande au plus tard en septembre 2021.

Plusieurs actions sont envisagées et présentées au comité syndical. Ces outils de communication seront proposés aux communes et leurs groupements.

Leur plan de financement envisagé est détaillé dans le tableau suivant.

| Nature de la dépense | Montant | Subv CRBV | | Subv AELB | | SMBB | |
|--|--------------------|------------|-------------------|------------|-------------------|------------|-------------------|
| | | Taux | Montant | Taux | Montant | Taux | Montant |
| Edition 1ex expo Sauvage des Rues - Belles et rebelles | 1 500,00 € | 30% | 450,00 € | 50% | 750,00 € | 20% | 300,00 € |
| Edition Panneau Ecophyto (4x500€) | 2 000,00 € | 30% | 600,00 € | 50% | 1 000,00 € | 20% | 400,00 € |
| Plaques "ici commence la mer" | 7 500,00 € | 30% | 2 250,00 € | 50% | 3 750,00 € | 20% | 1 500,00 € |
| Plaquettes zones humides et autres | 1 000,00 € | 30% | 300,00 € | 50% | 500,00 € | 20% | 200,00 € |
| TOTAL | 12 000,00 € | 30% | 3 600,00 € | 50% | 6 000,00 € | 20% | 2 400,00 € |

Le Comité syndical,

Vu la délibération 2021_D001_FIN du SMBB du 9 février 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021 ;

Vu le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2019-2021 signé le 10 juillet 2019 et permettant de disposer d'une subvention liée à la communication sur le SAGE ;

Vu la proposition du Président » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la mise en œuvre des actions de communication proposées et son plan de financement ;
- Demande au Président d'envoyer à toutes les communes du bassin versant un courrier présentant ces actions et leur possibilité d'en bénéficier ;
- Demande à Monsieur le Président de solliciter auprès des financeurs les subventions pressenties ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

SEANCE DU 29 JUIN 2021

Date de convocation : 23 juin 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération n°2021_D021_RH

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 29 juin à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 23 juin 2021 (*état d'urgence sanitaire, quorum abaissé au tiers*).

ETAIENT PRESENTS :

- Président : M. BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : M. CAUDAL Claude (1^{er}), Mme GODEFROY Rosiane (2^{ème}), Mme COESLIER Catherine (3^{ème}), M. BATARD Yves (4^{ème})
- Délégués : M. CHARRIER Miguel, M. DENIS Pascal suppléé par Mme LAUNAY Véronique, M. GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, M. MENUET Jean-Luc, M. PARAIS Philippe, M. SIGWALT Richard.

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :

- M. LUSETTI Hervé donne pouvoir à M. CAUDAL Claude

ABSENTS / EXCUSES :

- M. De BONNAFOS Patrice, Mme BRIAND Pascale, M. BUTON Didier, M. FERRER Jean-Bernard, M. GABORIT Fabien, M. GRONDIN Raoul, Mme HUGUES Claire, M. PEROYS Bernard, M. PIPAUD Vincent (membre du bureau), M. ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau),

ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : M. CAUDAL Claude

| Nombre de délégués | | | | |
|---------------------------|----------|---------|---------------------|---------|
| En exercice | Présents | Absents | Ayant donné pouvoir | Votants |
| 22 | 11 | 10 | 1 | 12 |

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste contractuel lié à un accroissement temporaire d'activités |
|----------------|--|

Monsieur le Président expose :

La charge de travail va augmenter pour le pôle Eau durant le 2nd semestre 2021 en raison notamment de :

- l'évolution du cahier des charges de l'évaluation des contrats EAU (Contrat territorial de l'Agence de l'Eau et Contrat Régional de Bassin versant) avec la réalisation en interne des bilans technico-économique des contrats et la caractérisation des pressions et usages de l'eau sur le territoire ;
- la mise en œuvre d'actions (avec la rédaction du CCTP de l'étude HMUC « hydrologie, milieux, usages et climat », ...) prévue dans la feuille de la route de la Commission Locale de l'Eau validée par le SMBB fin 2019.

Il propose d'ouvrir un poste non permanent pour ce 2nd semestre 2021 pour venir en appui de la cellule d'animation du SAGE et des Contrats de mise en œuvre du SAGE :

- Contrat de droit public en lien avec un accroissement temporaire d'activités ;
- Durée : dès que possible et jusqu'au 31 décembre 2021, avec possibilité de renouvellement ;
- Temps de travail : à temps plein ;
- Catégorie d'emploi : B avec le grade de technicien territorial.

Il précise que ce poste rentre dans le budget approuvé et pourra bénéficier des subventions déjà accordées au titre 2021 (à hauteur de 80%) au titre de l'animation du SAGE et de l'animation générale des contrats Eau.

Le Comité syndical,

Vu la délibération 2021_D001_FIN du SMBB du 9 février 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021 ;

Vu les accords de subventions de l'Agence de l'eau des 01/02/2021 et 24/03/2021 au titre respectivement de l'animation-coordination du Contrat territorial Baie de Bourgneuf et de l'animation du SAGE ;

Vu l'accord de subvention du Conseil Régional des Pays de la Loire du 21 mai 2021 pour la prestation de coordination du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) ;

Vu l'article 3-I-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 : « les collectivités et établissements ... peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à 1° un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs » ;

Vu la proposition du Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la création d'un poste non permanent de technicien tel que présenté ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de travail à durée déterminée article 3-I-1° ;
- Dit que ce montant est inscrit au Budget primitif 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes délégations et autorisations utiles à ce sujet.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

